MGI GROUPE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
- ANNEXE

K€

au 31 décembre 2014

	2014	2013
Chiffres d'affaires sans commissions	34 352	29 864
Autres produits d'exploitation	9 124	4 855
Produits d'exploitation	43 476	34 719
Achats et variation de stocks	16 827	10 797
Autres charges externes	9 366	7 954
Impôts et taxes	506	504
Charges de personnnel	6 286	5 924
Dotations aux amortissements et provisions	2 236	2 351
Autres charges	44	37
Charges d'exploitation	35 265	27 567
RESULTAT D EXPLOITATION	8 211	7 152
Produits financiers	875	403
Charges financiéres	705	222
RESULTAT FINANCIER	170	181
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	8 381	7 333
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1	13
RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES AVANT IMPOT	8 380	7 346
Impots société	- 2 103	- 2 004
Impôt différé	38	27
Impôts sur les sociétés	- 2 065	- 1 977
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition Résultat des sociétés mises en équivalence	- 39 -	
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	6 276	5 369
Résultat par action (en €)	1,14	1,08
Résultat par action dilué	1,13	1,08

K€

ACTIF

31 Décembre

Ecart d'acquisitions net
Immobilisations incorporelles en cours
Immobilisations incorporelles nettes
Immobilisations corporelles nettes
Immobilisations financières nettes
Titres mis en équivalence
Total de l'actif immobilisé
Stocks en cours
Clients et comptes rattachés
Autres créances
Impôts différés actifs
Disponibilités
Total de l'actif circulant
Charges constatées d'avance
Ecart de conversion actif
TOTAL DE L ACTIF

2014	2013
446	-
15 316	
450	339
8 645	19 114
1 475	1 417
29	556
26 361	21 426
13 188	9 764
4 872	3 300
3 960	2 232
474	448
18 414	6 747
40 908	22 491
236	154
1	-
67 506	44 071

K€ PASSIF

31 Décembre

Capital Primes d'émission Réserves consolidées Réserves de conversion Provisions réglementées Subvention d'équipement
Résultat de l'exercice
Total capitaux propres du groupe
Capitaux minoritaires hors groupe
Avances conditionnées OSEO Provisions pour risques et charges
Emprunts et dettes financiéres Fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Impôts différés passifs Autres dettes
Total des dettes
Produits constatés d'avance Ecart de conversion passif TOTAL DU PASSIF

2014
2014
5 504
19 991
22 040
28
71
6 276
53 910
1
2 910
268
3 139
4 476
1 683
946
10 244
173
67 506

2014	2013
5 504	4 954
19 991	7 152
22 040	16 781
28	- 29
	55
71	
6 276	5 369
53 910	34 282
1	1
2 910	1 784
268	152
3 139	3 204
4 476	1 833
1 683	1 255
946	755
10 244	7 047
173	805
67 506	44 071

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-12	4 692	20 592	4 187	- 14		29 457
Affectation résultat n-1		4 187	- 4 187			-
Augmentation de capital et primes d'émission action gratuite	188	- 188				-
Augmentation de capital et primes d'émission ceradrop	74	1 142				1 216
Ecart d'acquisiiton Ceradrop imputé sur prime d'emisison		- 1 461				- 1 461
Imputation frais augmentation de capital		- 56				- 56
Variation des réserves consolidés		- 283				- 283
Variation des réserves de conversion				- 15		- 15
Provisions règlementées		55				55
Résultat de l'exercice n			5 369	-		5 369
31-déc-13	4 954	23 988	5 369	- 29	-	34 282
Affectation résultat n-1		5 369	- 5 369			-
Augmentation de capital	550	12 839				13 389
Variation des réserves consolidés		341				341
Actions propres		- 452				- 452
Variation des réserves de conversion				58		58
Provisions règlementées		- 55				- 55
Subvention d'équipement					71	71
Résultat de l'exercice n			6 276			6 276
31-déc-14	5 504	42 030	6 276	29	71	53 910

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TR	<u>ESORERIE</u>	
	0044	0040
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	2014	2013
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	6 276	5 369
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activit	Á	
Amortissements et provisions nets	2 203	2 190
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt		-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 479	7 559
Variation des créances d'exploitation	- 6 836	- 1 316
Variation des dettes d'exploitation Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 630 - 4 206	- 973 - 2 289
Variation du desoin en fonds de rouiement ne à l'activité	- 4 200	- 2 209
Flux net de trésorerie lié à l'activite	4 273	5 270
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Capex R&D	- 4 797	- 4 771
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 2 092	- 175
Cessions ou diminutions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
Variation des immobilisations financiéres	469	- 141
Ecarts d'acquisition filiales	- 582	- 1 679
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 7 002	- 6 766
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dombours are antidiarran wint	070	4.404
Remboursement d'emprunt Souscription d'emprunt	- 873 1 933	- 1 104 4 835
Augmentation de capital	13 700	4 000
Frais sur opération de capital	- 311	
Autres variation-actions propres	- 452	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 997	3 731
i lux net de tresorene ne aux operations de infancement	13 331	3731
Incidence des variations de taux de change	399	- 298
Variation de trésorerie	11 667	1 937
Trésorerie d'ouverture	6 747	4 810
Trésorerie à la clôture	18 414	6 747
Variation de trésorerie	11 667	1 937

Cabinet Frédéric NABET - 172, rue de Courcelles 75017 PARIS

EXPERT COMPTABLE D.P.L.G INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARIS - ÎLE DE FRANCE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA C.R.C.C DE PARIS, INSCRIT SUR LA LISTE DE LA COLIR D'APPEL.

EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT ET CONSEIL

M.G.I

S.A Au Capital de 5 503 660€ 4, rue de la Méridienne 94 260 FRESNES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société MGI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et information figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Téléphone: 01.43.80.33.37. Télécopieur: 01.43.80.11.06 E-mail: f.nabet@cabinet-nabet.com

N°Siret: 42473216200021

Cabinet Frédéric NABET 172, rue de Courcelles 75017 PARIS

EXPERT COMPTABLE D.P.L.G INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARIS - ÎLE DE FRANCE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA C.R.C.C DE PARIS, INSCRIT SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL.

EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT ET CONSEIL

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, à la vérification spécifique prévues par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 26 Mars 2015

M. Frédéric NABET Commissaire aux Comptes

ANNEXE GROUPE MGI AU 31 DECEMBRE 2014

Faits caractéristiques de l'exercice

Le début de l'exercice 2014 se caractérise par l'entrée au capital du groupe Konica Minolta. Ce dernier a pris une participation de 10% pour un montant de souscription de 13.7 M€ prime d'émission comprise.

Pour le groupe MGI, ce rapprochement marque une reconnaissance de son savoir-faire parmi les acteurs majeurs dans le secteur. Il permettra de développer de nombreuses synergies technologiques et commerciales notamment dans l'impression numérique professionnelle, l'électronique imprimée et l'impression 3D.

La société a déménagé au cours du quatrième trimestre 2014 pour s'installer dans des locaux modernes et plus adaptés à ses besoins. A ce titre elle a signé un bail le 16 juillet 2014.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 décembre 2014 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 5 503 660€ ayant son siège social au 161 avenue de Verdun, à Ivry sur Seine, est la société mère.
- La société MGI US au capital de 4 763 926\$, commercialise des équipements professionnels d'impressions et son siège social se situe au 3143 Skyway Circle à Melbourne Floride Etats-Unis, elle est détenue à 100%.
- La SARL DESCARTES TECHNOLOGIES, au capital de 50 000€, est un fabricant de presses, et son siège social se situe au 2 rue Pierre Pascault à Descartes 37160, elle est détenue à 99.00 %,
- La SA CERADROP, au capital de 669 000€, est spécialisée dans la conception et la commercialisation d'équipements professionnels d'impression jet d'encre pour l'électronique imprimée, son siège social se situe au 32 rue Soyouz Parc Ester à Limoges, elle est détenue à 100 %,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 1 160 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situé au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 35%,
- La SAS INKJET, au capital de 100 000€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 161 avenue de Verdun à Ivry sur Seine, elle est détenue à 25 %

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Alternext.

MGI SA a opté pour une présentation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France. Les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et complété par le CRC 2005-10, sont appliquées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 décembre 2014 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 à l'exception des points suivants :

- A compter de 2014, le groupe a considéré que le chiffre d'affaires devait être présenté net des commissions versées aux distributeurs
- Les titres mis en équivalence ont été reclassés en écart d'acquisition (Voir Note 1 de l'annexe)
- Les frais de développement activés et correspondant à des projets non encore commercialisés et donc non encore amortis étaient présentés au bilan en immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en immobilisations incorporelles (Voir Notes 2 et 3 de l'annexe)

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- -Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes intermédiaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
MGI USA Inc	Intégration Globale	100 %	100 %	Etats unis
DESCARTES	Intégration Globale	99 %	99 %	France
TECHNOLOGIES	_			
CERADROP	Intégration Globale	100 %	100 %	France
GAMMA	Intégration proportionnelle	50.5%	50,5%	France
KÖRA-PACKMAT	Mise en équivalence	35 %	35 %	Allemagne
INKJET TECHNOLO	OGY Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à

comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI France sont les suivants :

Conversion des états financiers et des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les bilans des Sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des composantes de la situation nette, qui sont converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets
- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - o le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - o faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - o intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - o capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - o probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - o disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autre les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions: linéaire sur 10 et 15 ans.

Matériel de production: linéaire sur 2 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique: linéaire sur 3 à 5 ans.

Mobilier de bureau: linéaire sur 5 à 10 ans.

Agencements, installations: linéaire sur 5 à 12 ans.

Matériel de transport: linéaire sur 2 à 5 ans.

Plateformes expérimentales linéaire sur 9 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de prêts ainsi que de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quotepart de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le cout de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Trésorerie

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice.

Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.
 - Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'exploitation. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant

celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation dans les comptes consolidés.

Compétitivité de l'emploi

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)a été comptabilisé en moins des charges de personnel.

Evènements post clôture

La société MGI dans le cadre de sa stratégie industrielle a décidé d'intégrer dans le groupe la société Kora Packmat à compter du 1^{er} janvier 2015 en opérant une prise de participation quasi totale (98%) par le biais de la conversion de son prêt obligataire (plus d'un million d'euros) détenu sur la société Kora Packmat.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action .se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dégagée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 556K€, auquel s'ajoute les frais d'acquisition pour un montant de 26K€. Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Au 31 décembre 2013, ce montant était classé dans le poste "Titres mis en équivalence".

				Ecart
Date	Brut	Amort. Annuel	Amort. Except	d'acquisit.net
31/12/2014	582	- 39	- 97	446

Note 2: Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en millliers d'euros):

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31/12/2014
Immobilisations incorporelles en cours	-	4 798	- 43	10 561	15 316
Frais d'établissement	26	-	- 26	-	-
Logiciels & Brevets	648	264	-	-	912
Fonds de commerce	27	-	-	-	27
Autres immobilisations Incorporelles	24	-	-	-	24
Total	725	5 062	- 69	10 561	16 279
Amortissements	- 386	- 127		-	- 513
Valeurs nettes	339				15 766

Afin de fournir une meilleure lecture, les frais de R&D comptabilisés en "immobilisations corporelles" au 31 décembre 2013 pour un montant de 10 561K€ ont été reclassés au 30 juin 2014, en poste "Immobilisations incorporelles"

Note 3: Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

		31/12/2014			
	Valeurs brutes	Reclassement	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	421		- 118	303	24
Installation tech, mat et outillages	24 601	- 11 516	- 6 439	6 646	18 118
Autres immobilisations corporelles	2 170		- 552	1 618	123
Immobilisations financées par crédit bail	206		- 128	78	115
Immobilisations corporelles en cours	734	- 734		-	734
Total	28 132	- 12 250	- 7 237	8 645	19 114

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Reclassement	31/12/2014
Valeurs brutes	25 351	1 811	- 1 101	36	- 10 215	15 882
Amortissements	- 6 237	- 1 963	1 101	- 16	- 122	- 7 237
Valeurs nettes	19 114	- 152	-	20	- 10 337	8 645

Afin de fournir une meilleure lecture, les frais de R&D comptabilisés en "immobilisations corporelles" au 31 décembre 2013 pour un montant de 10 561K€ ont été reclassés au 30 juin 2014, en poste "Immobilisations incorporelles en cours" et par ailleurs, nous avons intégré la SCI gamma à hauteur de 50,50% et pour un montant de 346K€ au 31 décembre 2014. SCI Gamma propriétaire des locaux Ceradrop

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2013	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2014
Immobilisations financières	1 417	113	- 27	- 28	1 475

Les immobilisations financières sont essentiellement représentatives d'un prêt convertible auprès de la société KORA-PACKMAT et de dépôts et cautionnements données en garantie des loyers des locaux.

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):	31/12/2013	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2014
Titres de participation mis en équivalence	556	29		- 556	29

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 29K€ Le reclassement correspond à l'écart d'acquisition Kora Packmat pour un montant de 556K€ reclassé en écart d'acquisition au 30 juin 2014.

Concernant la mise en équivalence de la participation dans KORA PACKMAT, les titres mis en équivalence sont retenus pour une valeur nulle. Par ailleurs dans la mesure ou la situation nette de la filiale au 31 décembre est négative et que MGI n'a pas d'engagement financier il n'a pas été comptabilisé de provision.

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

		31/12/2014		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises	4 530		4 530	3 891
Produits Intérmédiaires et finis	8 838	- 180	8 658	5 873
Total	13 368	- 180	13 188	9 764

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

		31/12/2014	31/12/2013
Créances clients		4 921	3 323
Provisions sur créances douteuses	-	49	- 23
Total		4 872	3 300

Note 8 : Autres créances

L'ensemble de ces créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
TVA déductible, créances fiscales et sociales	852	431
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	2 350	1 406
Acomptes fournisseurs et autres créances	758	395
Total	3 960	2 232

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

Impôt société	364
CIR 2014	1 859
Autres crédits d'impôts	127
	2 350

Le poste acomptes fournisseurs et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	491
Subventions à recevoir	234
Autres	33
	758

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Base - Retraitements de consolidation	1 422	864
Base- Ecart sur valeur d'acquisition	-	480
Total base fiscale différée	1 422	1 344
Impôts différé actif	474	448

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	181			181
Avances et acomptes versés fournisseurs	491	491		
Créances clients et comptes rattachés	4 805	4 805		
Clients douteux	67		67	
Personnel	3	3		
Organismes sociaux	1	1		
Etat	3 198	3 198		
Subventions à recevoir	234	234		
Débiteurs divers	33	33		
Charges constatées d'avance	236	236		
Totaux	9 249	9 001	67	181

Note 11 : Disponibilités

Le détail des disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à terme	1 683	2 132
Comptes bancaires en €	12 171	1 625
Comptes bancaires en devises	4 560	2 990
Total	18 414	6 747

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Note 12 : Charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance ressort comme suit (en milliers d'euros) Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2014	31/12/2013
Foires et salons	52	21
Autres charges d'exploitation	184	133
Total	236	154

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 5 503 660 actions d'une valeur de 1 €

		nombre d'actions	
	31/12/2013	crées	31/12/2014
Nombre d'actions	4 953 660	550 000	5 503 660
	31/12/2013	augmentation	31/12/2014
Capital social	4 953 660	550 000	5 503 660
Primes d'émission	7 152 085	12 839 009	19 991 094

Augmentation de capital du 21/01/2014

Emission de 550 000 actions nouvelles au prix de 24,91€ ce qui se traduit par une augmentation se capital de 550 000€ et une augmentation des primes d'émissions de 13 150 500€. Les frais et honoraires sur cette opération d'un montant de 311 491€ ont été imputés directement sur la prime d'émission.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé. Au 31 décembre 2014, la société MGI détenait 20 919 actions acquises pour un montant de 451 730€, le résultat y afférant est de 118 638€.

Capital potentiel

L'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2013 a émis 51 567 BSA au prix de 16,43€ par action. Ces bons seront exerçables sous conditions à compter de l'exercice 2019.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2013	souscription	remboursement	31/12/2014
Avances conditionnées BPI	1 784	1 166	- 40	2 910

Note 15 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques et charges explt	1	•
Provisions pour pension	267	152
Total	268	152

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA: 1.49%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2014

Note 16: Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2013	souscription	remboursement	31/12/2014	
Emprunts auprès des établist de crédits *	3 082	705	- 757	3 030	* hors BPI
Intérêts courus sur emprunts	8	31	- 8	31	
Dettes de crédit bail	114	32	- 68	78	
Total	3 204	768	- 833	3 139	1

Echéancier des emprunts au 31-déc-14	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	total
Moins d'un an	865	78	943
Entre 1 et 5 ans	2 133		2 133
Plus de 5 ans	63	-	63
Total	3 061	78	3 139

Note 17: Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	4 006	1 726
Fournisseurs factures non parvenues	470	107
Total	4 476	1 833

L'ensemble des dettes fournisseurs e comptes ratttachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers le personnel	313	570
Dettes fiscales et sociales	1 370	685
Total	1 683	1 255

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4 ème trimestre en ce qui concerne les caisses de retraite.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Acomptes clients sur commandes	763	683
Avance COFACE et divers	183	72
Total	946	755

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au protara temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Contrats de maintenance	169	231
Equipements et services	4	574
Total	173	805

Note 18: Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

par secteur géographique

	31/12/2014	%	31/12/2013	%
CA France	9 743	28%	8 948	30%
CA Export	24 609	72%	20 916	70%
Total	34 352	100%	29 864	100%

par secteur d'activité

	31/12/2014	%	31/12/2013	%
CA Equipements	24 970	73%	20 840	70%
CA Consommables et services	9 382	27%	9 024	30%
Total	34 352	100%	29 864	100%

Note 19: Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Production stockée	2 176	- 426
Production Immobilisée	4 797	2 815
Subvention d'exploitation	188	668
Reprise de provisions	73	2
Transfert de charges	13	18
Crédit d'impôt recherche	1 859	1 777
Autres produits	18	1
Total	9 124	4 855

La production immobilisée pour un montant de 4 797K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période.

Note 20 : Autres charges externes

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Publicité et salons	1 038	658
Loyers	1 010	588
Honoraires	361	208
Frais de commercialisation	4 526	3 518
Transport marchandises et déplacements	1 503	1 640
Divers	928	1 342
Total	9 366	7 954

Note 21: Dotations aux provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2013	dotation	reprise	écart de change	31/12/2014
Dépréciation client	23	32	- 6		49
Dépréciation stock	203	-	- 22		181
Provision pension retraite	151	115	-		266
Total	377	147	- 28	-	496

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Différence de change	- 33	- 20
Produits et charges financiers autres	203	201
Total	170	181

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Produits et charges sur exercice ant.	-	-
Produits et charges exceptionnels	- 1	13
Reprise de provision pour risques	-	-
Total	- 1	13

Note 24 : Impôts sur les sociétés

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Retraitements consolidés	80	52
Base	80	52
Impôts différés	27	18

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33,33%

Impôts éxigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts société	2 091	1 995
Impôts éxigibles (en milliers d'euros)	2 091	1 995

Note 25: Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations	872	712
Total	872	712

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif moyen du groupe (hors Kora) se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	50	41
Non Cadres	45	39
Total	95	80

Note 27: Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquises par les salariés s'élève à 7267 heures au 31 décembre 2014

Note 28: Honoraires TTC payées aux commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 Le montant de ces honoraires s'élève à 13 845€.

Note 29: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'année sont d'un montant de 6 843K€, soit 19,9% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 4 797K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 2 046K€ reste comptabilisé en charge. A ces dépenses, s'ajoute une dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées pour un montant de 1 467K€. Le groupe a bénéficié d'un CIR en 2014 d'un montant de 1859K€, il est comptabilisé en produit et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	4 797	4 771
Dont frais pris en charges	2 046	1 490
Total Dépenses R&D financées s/exercice	6 843	6 261
Dépenses de R&D en % du CA net	19,9%	19,0%
Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés		
sur les exercices précédents	1 467	1 490

Note 30: Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2014
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	8 380
IS théorique à 33,33%	2 793
IS groupe comptabilisé	- 2 065
Ecart	728
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	768
Incidence des différences permanentes	- 13
Contribution sociale	- 23
Autres décalages	- 4
Impôt courant	
Ecart	728

Note 31: Résultat par action (en euros)

	2014 31-déc	2013 31-déc
Résultat net	6 276 000	5 369 000
Nombre d'actions	5 503 660	4 953 660
Actions propres à déduire	- 20 919	
	5 482 741	4 953 660
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation	51 567	-
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	5 534 308	4 953 660
Résultat par action (en €)	1,14	1,08
Résultat par action dilué	1,13	1,08

Note 32: Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES		MONTANT
Effets escomptés non échus		néant
Autres engagements : nantissement du fonds de comm	erce	
	BANQUE T	1 167
	BANQUE B	1 223
		2 390

Note 33: Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
KORA - FULCRUM FILMS LIMITED	18/04/2014	27/02/2015	74
KORA - LOHMANN & RAUSCHER	22/07/2014	31/01/2015	195
KORA - GOLDBEK CONCEPTS	19//11/2014	22/01/2015	143
			412

Note 34: Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

M.G.I. FRANCE

Société Anonyme au capital de 5.503.660 euros 4, rue de la Méridienne – 94260 FRESNES 324 357 151 RCS Créteil

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2014. Nous vous donnons également connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2014.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, les comptes consolidés et les annexes établis au 31 décembre 2014.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1 RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE MGI AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 Entrée en capital du groupe KONICA MINOLTA et projet de reprise du capital de Kora Packmat par MGI

Le début de l'exercice 2014 se caractérise par l'entrée au capital du groupe Konica Minolta. Ce dernier a pris une participation de 10% pour un montant de souscription de 13.7M€ prime d'émission comprise.

Pour le groupe, ce rapprochement marque une reconnaissance de son savoir-faire mondiale parmi les acteurs majeurs dans le secteur des arts graphiques. Il permettra de développer de nombreuses synergies technologiques et commerciales notamment dans l'impression numérique professionnelle, l'électronique imprimé et l'impression 3D.

Cette opération a été réalisée par une augmentation de capital réservé au profit de Konica Minolta Japon. Le nouvel actionnaire n'a pas de siège au conseil d'administration.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, la direction générale a, après analyse de la situation financière de la société Kora Packmat (dont la société détient 35 % du capital), décidé de renégocier la dette bancaire afin d'assainir le bilan de la société Kora et d'exercer la conversion du prêt obligataire que MGI détient sur Kora Packmat afin de consolider la société à 100 % dans le groupe. Cette opération permet au groupe de conforter sa stratégie d'innovation industrielle. Un conseil d'administration a été tenu le 10 novembre 2014 afin de d'acter le processus.

1.1.2 Déménagement de la société

La société a déménagé au cours du quatrième trimestre 2014 pour s'installer dans des locaux modernes et plus adaptés à ses besoins. La nouvelle surface du site industriel est de 6 000 mètres².

1.1.3 Aspects comptables et économiques

Au cours de l'année 2014, le groupe MGI a réalisé un chiffre d'affaires net hors taxe opérationnel de 34.352 K€ contre 29.864 K€ pour l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de plus de 15 %.

La marge brute est passée de 21.456 K€ à 24.500 K€, représentant un taux de 71.30 %, stable par rapport au taux de marge de l'exercice antérieur.

1.1.4 Développements techniques et commerciaux

Le groupe a participé au salon IPEX International à Londres au cours duquel les nouvelles solutions des gammes METEOR et JET VARNISH ont été présentées ainsi que l'équipement Jetvarnish 3DS développé spécifiquement pour e réseau du groupe Konica Minolta

Ce salon qui a accueilli plus de 100.000 visiteurs du monde entier a permis à MGI de conforter sa présence à l'international et d'enregistrer de nombreuses commandes qui ont été livrées sur le second semestre de l'exercice

1.1.5 Partenariats

De nouveaux distributeurs ont été agréés, au cours de l'exercice permettant ainsi un meilleur maillage commercial à l'international.

Dans le cadre de l'alliance stratégique (prise de participation par Konica Minolta dans le capital), Konica Minolta est devenu distributeur des équipements MGI sur le Japon et l'Inde.

1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, soit 34.352 K€ se répartit géographiquement comme suit :

France: 9.743 K€
 Export: 24.609 K€

et en secteur d'activité :

Consommables et services : 9.382 K€
Equipements : 24.970 K€

La technologie jet d'encre a représenté environ 50 % du chiffre d'affaires global.

1.2.2 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du groupe MGI sur l'exercice 2014 peut être résumé ainsi qu'il suit :

Fo V course	21 12 2014	24 42 2042
En K euros	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	34.352	29.864
Résultat d'exploitation	8.211	7.152
Résultat courant des entreprises intégrées	8.380	7.346
Résultat net	6.276	5.369

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de près de 28%, cette progression est notamment due aux éléments suivants : réapprovisionnement de matières pour le premier trimestre 2015 pour 6%, frais liés au déménagement à hauteur de 2% et modification de comptabilisation de la production immobilisée (charges et produits) pour 5%, le reliquat correspondant proportionnellement à la hausse du chiffre d'affaires, soit environ 15%.

Les autres charges externes ce sont élevées à 9.367 K€ et les charges de personnel à 6.286 K€.

L'effectif total du groupe reste stable à fin décembre 2014 puisqu'il s'élevait à 95 salariés.

Impôts sur les résultats

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 2.103 K€, le groupe ne bénéficie d'aucun déficit reportable compte tenu de ses résultats positifs.

Crédit d'Impôts Recherche et Développement

Au titre de l'exercice 2014, le groupe a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 1.859 K€.

1.2.3 Situation financière du groupe

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2014 à 53.910 K€.

Le total des passifs courants s'élève à 10.244 K€ contre 7.047 K€ fin 2013, dont 3.139 K€ de prêts bancaires souscrits notamment dans le cadre de l'acquisition de la société CERADROP.

L'endettement du groupe est à taux fixe. Le groupe a remboursé, au titre de l'exercice 2014, 833 K€ d'emprunts financiers.

Trésorerie

La trésorerie nette du groupe s'élève à 6.747 K€ et se répartit comme suit au 31 décembre 2014 :

Sicav Monétaires et comptes à terme : 1.683 K€

Comptes bancaires en €: 12.171 K€
 Comptes bancaires en \$ US: 4.560 K€

Immobilisations

A compter du 1^{er} janvier 2014, les frais de recherche et développement comptabilisés auparavant en immobilisations corporelles ont été reclassé en immobilisations incorporelles en cours afin de fournir une meilleure lecture.

Les immobilisations incorporelles totales présentent une valeur comptable nette de 15.766 K€.

Les immobilisations corporelles totales présentent une valeur comptable nette de 8.645 K€.

Les immobilisations financières totales présentent une valeur comptable de 1.475 K€ et sont constituées principalement d'un prêt convertible auprès de la société Kora Packmat et de dépôts et cautionnements donnés.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible en augmentation.

1.2.4 Perspectives d'avenir du groupe

Au cours du premier trimestre 2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires trimestriel consolidé (MGI-Ceradrop-Kora Packmat) de 9,098 millions d'euros, contre 6,056 millions d'euros l'année précédente soit une progression de 50,2 %. A périmètre constant, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires trimestriel consolidé (MGI –CERADROP) de 7,509 millions d'euros contre 6,056 millions d'euros l'année précédente soit une progression de 24 %. A périmètre constant, hors de France, le chiffre d'affaires sur le premier trimestre ressort en progression de 30,10 %, à près de 5,057 millions d'euros contre 3,887 millions d'euros l'année précédente. L'activité à l'international représente désormais 67 % de l'activité du groupe. En France, l'activité a progressé sur le premier trimestre avec une hausse de 13,05 % du chiffre d'affaires à près de 2,452 millions d'euros, contre 2,169 millions d'euros l'année précédente.

1.3 ACTIVITE FILIALE POUR L'EXERCICE 2014 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2015

Notre filiale MGI USA a réalisé, au titre de l'exercice 2014, un chiffre d'affaires de 19.473 K€ contre un chiffre d'affaires de 17.752 K€ au titre de l'exercice 2013 soit une progression de plus 9,70 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 989 K€ contre 836 K€ l'année précédente. MGI USA a réalisé, au titre du premier trimestre 2015, un chiffre d'affaires 2.977 K€ contre un chiffre d'affaires de 2.391 K€ au titre du premier trimestre 2014 soit une progression de plus 24,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre filiale CERADROP a réalisé, au titre de l'exercice 2014, un chiffre d'affaires de 2.318 K€ contre un chiffre d'affaires de 1.819 K€ au titre de l'exercice 2013 soit une progression de plus 27 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 335 K€ contre 220 K€ l'année précédente. CERADROP a réalisé, au titre de premier trimestre 2015, un chiffre d'affaires de 566 K€ contre un chiffre d'affaires de 227 K€ au titre du premier trimestre 2014 soit une progression de plus 150 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre filiale Kora Packmat qui a été intégrée à 100% le 30 mars 2015 (conversion du prêt obligataire permettant d'acquérir 63 % du capital en plus des 35 % déjà détenu) a réalisé un chiffre d'affaires sur le premier trimestre 2015 de 1.600 K€.

1.4 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

La société MGI dans le cadre de sa stratégie d'innovation industrielle a décidé d'intégrer dans le groupe la société Kora Packmat à compter du 1er janvier 2015 en convertissant le prêt obligataire détenue par MGI sur la société. La conversion de ce prêt a permis d'acquérir 63 % du capital. A l'issue de l'opération MGI détient 98 % du capital de la société Kora Packmat. Le groupe a prévu une croissance à deux chiffres pour son chiffre d'affaires prévisionnel sur l'exercice en cours.

1.5 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, de

bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES MGI FRANCE

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.1 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2014 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.2 Presentation des methodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

2.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à 25.102.754 € contre 22.229.067 € au titre de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de près de 13 %.

Le total des produits d'exploitation a atteint la somme de 31.655.570 € compte tenu notamment :

- d'une production stockée pour 2.138.818 €
- d'une production immobilisée pour 4.350.049 €
- de subventions d'exploitation pour 1.417 €

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 27.231.519 € contre 20.920.150 € sur l'exercice précédent. Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

Les différents postes sont les suivants :

- achats de marchandises : 2.834.532 €
- variation de stock (marchandises): (622.307) €
- achats de matières premières et autres approvisionnements : 12.305.848 €
- variation de stock (matières premières et approvisionnement) : (246.347) €
- autres achats et charges externes : 6.739.139 €
- impôts, taxes et versements assimilés : 403.878 €
- salaires et traitements : 2.761.925 €
- charges sociales : 1.231.397 €
- dotations aux amortissements sur immobilisations : 1.785.099 €
- dotations aux provisions sur actif circulant : 32.310 €
- autres charges : 6.047 €

L'exploitation a ainsi engendré un résultat d'exploitation bénéficiaire de 4.424.051 € contre 4.004.311 €, lors de l'exercice précédent, en progression de plus de 10 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 4.975.621 € contre 4.333.701 €, marquant une progression de 14 %.

Vous trouverez, annexés aux comptes annuels, les résultats financiers des 5 derniers exercices écoulés (annexe 1).

Il est joint au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice (annexe 2).

2.4 COMMENTAIRES DES ELEMENTS DU BILAN

Le bilan de MGI montre une structure financière encore plus forte, les capitaux propres passant de 38.143.514 € à 56.508.143 €.

2.5 AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice, soit	4.975.621€
au compte de réserve légale à hauteur de,	55.000€
qui de	495.366€
se trouverait ainsi porté à	550.366 €
au compte de report à nouveau créditeur pour le solde, soit	4.920.621 €
qui de	25.542.402 €
se trouverait ainsi porté à	30.463.023 €

2.6 DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des impôts), qu'il n'a été versé, aucun dividende durant les trois derniers exercices sociaux.

2.7 DELAIS DE PAIEMENTS

Conformément aux termes de l'article L 441-6 -1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Fournisseurs	échu	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 60 et 90 jours	plus de 90 jours
au 31 déc. 2014	472 893 €	1 188 415 €	1 232 289 €	181 512 €	562 379 €
au 31 déc. 2013	647 227 €	641 062 €	166 074 €	50 912 €	35 472 €

Hors facture en litige et opération intergroupe faisant l'objet de dispositions particulières, les délais de paiements moyens se situent entre 30 et 90 jours.

2.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.

La société reste très prudente en matière de gestion des risques financiers en n'accordant aucune ligne de crédit dépassant 16 K€ maximum (chaque client fait l'objet d'une assurance-crédit auprès d'un établissement spécialisé).

2.9 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR

2.9.1 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.4 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2014 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.10 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

2.11 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquiès du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal, à savoir :

• taxe sur les véhicules particuliers : 15.567 €

amortissement excédentaire : 21.093 €

2.12 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre Conseil a donné toutes informations utiles au Commissaire aux comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

2.13 RAPPORT GENERAL

Il vous sera également donné lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

2.15 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.3 ci-dessus.

2.16 ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport à l'article L.225-184 du Code de commerce.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 21 janvier 2014 a été refusée par ladite assemblée.

2.17 CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale du 27 juin 2013 a consenti au Conseil d'administration des autorisations inscrites dans le tableau retraçant les délégations de compétence (annexe 3).

2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2013, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, soit 469.198 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 11.729.950 euros.

2.19 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext depuis le 12 juillet 2006. Au 18 juillet 2006, le cours de l'action était de 5,30 €.

Depuis son introduction en bourse, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 4,67 € et 45 €.

Le cours de l'action était à la clôture de l'exercice 2014 de 28,55 €.

Au cours de l'exercice écoulé, les mouvements sur actions propres ont été les suivants :

• Solde au 31/12/2013 : 2 509 actions (valeur de clôture à 27,40 €)

Achats: 231 415 actionsVentes: 227 578 actions

• Solde au 31/12/2014 : 6 346 actions (valeur de clôture à 28,55 €)

2.20 MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

NOMS	MANDATS	EXPIRATION A l'ISSUE DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
Monsieur Edmond ABERGEL né le 11 novembre 1959 à Casablanca de nationalité Française et demeurant 84, cours de Vincennes, 75012 Paris	Président Directeur Général	2016
Monsieur Victor ABERGEL né le 2 août 1961 à Casablanca de nationalité Française, demeurant 11 avenue Gilles, 94340 Joinville le Pont	Directeur Général Délégué et administrateur	2016
Madame Françoise BUSSON née le 9 avril 1956 à Avranches, de nationalité Française et demeurant 5, rue de la Verrerie, 92190 Meudon	Administrateur	2016
Monsieur Michaël ABERGEL Né le 30 mars 1956 à Casablanca, de nationalité Française et demeurant 1,Inwood Way–Indian Harbor Beach–Floride 32937 – USA	Administrateur	2019

Mandataire	Mandat(s) exercé(s) au sein de la société	Mandat(s) éventuel(s) exercés dans d'autres sociétés
	MGI France	
Monsieur Edmond ABERGEL	- Président du conseil	Gérant Descartes Technologies
	d'administration	Président du directoire de
	- Directeur général	CERADROP
Monsieur Victor ABERGEL	- Directeur général délégué	Président du conseil de
	- Administrateur	surveillance de CERADROP
Madame Françoise BUSSON	- Directeur général délégué	Aucun
	- Administrateur	
Monsieur Michael ABERGEL	- Administrateur	Vice- président du conseil de
		surveillance de CERADROP

Nous vous proposons par ailleurs de nommer en qualité d'administrateur de la société, Monsieur Rémi Noguera né le 29 juillet 1977 à TULLE (Corrèze), demeurant au 13 rue André Chénier, 87100 Limoges, pour une durée de six ans. En effet, Monsieur Noguera jouit d'une expérience importante dans le monde de l'impression et particulièrement les domaines des encres intelligentes et de la 3D qui profitera au groupe. Monsieur Noguera est dirigeant fondateur de CERADROP.

2.21 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES — CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société ayant dépassé les seuils de total de bilan et de chiffres d'affaires doit procéder à la désignation d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant. Nous vous proposons de désigner à ces fonctions :

• le cabinet DELOITTE & Associés, 185 avenue Charles De Gaulle, 92534 Neuilly sur Seine en qualité de co-commissaires aux comptes titulaire,

et

• le cabinet BEAS, 185 avenue Charles de Gaulle 92534 Neuilly, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

Leur mandat débutera au titre de l'exercice 2015 et expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.22 CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le Conseil d'administration. Cependant, il est d'usage que le Président Directeur Général requiert l'avis du Conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

2.23 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2014, la rémunération brute des organes de Direction est d'un montant de 812 K€.

2.24 ELEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Le Conseil d'administration de la société MGI en date du 22 décembre 2008, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre la première tranche de rachat portant sur a maxima 439.113 actions soit 10% du capital, qui pouvait être réalisée par interventions sur le marché ou par achats de blocaux aux fins de :

- l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la gestion patrimoniale et financière,
- l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du code de commerce,
- leur annulation dans les conditions fixées par l'assemblée générale mixte à intervenir et relative à l'autorisation de la réduction du capital.

L'acquisition des actions sera financée par la trésorerie disponible de la Société ou au moyen d'endettement financier à court et moyen terme, en cas de besoin excédant son autofinancement. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210, alinéa 3 du Code de commerce, la Société disposera de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède.

Cette autorisation a été renouvelée en dernier lieu lors de l'assemblée du 12 juin 2014 pour 550.366 actions.

Au cours de l'exercice 2014, aucune action acquise par la société n'a été annulée et aucune action n'a été annulée au cours de 24 mois précédent la clôture.

Nous vous proposons, dans le cadre de la présente assemblée de déléguer, à votre conseil d'administration, toute compétence aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- le Conseil d'administration pourrait acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ce jour, soit 550.366 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 27,520 M euros
- l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur;
- cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- o l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- o la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
- o l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devraient pas être supérieur à 50 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- le programme de rachat d'actions mis en œuvre pourrait être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée générale des actionnaires confèrerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

2.25 ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

2.25.1 Environnement

La Société n'a aucune activité ayant un impact sur l'environnement.

2.25.2 Social

L'effectif moyen de MGI France s'élevait à 49 personnes au 31 décembre 2014. La variation de l'effectif de MGI s'analyse comme suit au :

Effectif au 31 décembre 2013	48
Recrutements:	3
Départs :	2
Dont Démissions :	1
Dont Fin de CDD	0
Dont Fin de période d'essai (dont à l'initiative de l'employeur)	0
Dont Licenciements	0
Dont Départ retraite	1
Effectif au 31 décembre 2014	49

000 000 000

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer. En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES MGI FRANCE

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	5 503 660	4 953 660	4 691 984	4 691 984	4 691 984
Nombre d'actions	5 503 660	4 953 660	4 691 984	4 691 984	4 691 984
Opérations et résultats de l'exercice Chiffre d'affaire hors taxes	25 102 754	22 229 067	20 429 798	19 532 167	16 056 651
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	6 548 316	6 178 257	4 758 039	2 993 167	3 069 017
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	(289 924)	(155 670)	(271 829)	(709 321)	(605 900)
Participation des salariés due au titre de l'exercice				0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	4 975 621	4 333 701	3 674 483	2 993 167	2 815 811
Résultat distribué	0	0	0	0	O
Résultat par action Résultat après impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	1,24	1,28	1,07	0,90	0,71
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,90	0 ,87	0,78	0,64	0,60
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés	49	48	49	49	47
durant l'exercice	12 mois				
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 761 925	2 608 393	2 593 355	2 424 826	2 293 544
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,)	1 231 397	1 186 249	1 307 736	1 182 392	1 116 006

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES MGI FRANCE

•	Compte à terme Banque Tarneaud	1 000 000 €
•	Actions	169 863 €

ANNEXE 3

TABLEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé

Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration	Date à laquelle la délégation a été consentie	Date d'échéance de la délégation	Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé
Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence consentie au Conseil à l'effet d'émettre 200 000 bons autonomes de souscription d'actions	Assemblée Générale mixte en date du 30/04/2010	30/10/2011 (18 mois)	BSA	200 000	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires Titres de créances Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence	Assemblée	14/12/2011	Actions	Aucune	Aucune

consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel des actionnaires	Générale mixte en date du 14/06/2010	(18 mois)	ordinaires		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou du groupe	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/11/2010 (18 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune
Autorisation conférée au Conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/11/2010 (18 mois)	/	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune